



JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

paraissant le samedi de chaque semaine

ABONNEMENTS		6 MOIS	UN AN
Côte d'Ivoire, France et Pays de la Communauté		700	1.200
Etranger		900	1.350
Avion		1.700	3.200
Prix du numéro de l'année courante .. 30 francs			
Prix des numéros des années précédentes .. 35 francs			
Par la Poste : majoration de 20 francs par numéro.			

ABONNEMENTS ET INSERTIONS	
Les demandes d'abonnement et d'insertions seront adressées au Chef de Service de l'imprimerie, Abidjan.	
Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 25 fr. Les lettres demandant réponse devront être accompagnées d'un timbre pour affranchissement.	
Les abonnements et les annonces sont payables d'avance. Compte Chèque Postal 542	

ANNONCES ET AVIS

La ligne 65 francs
(Il n'est jamais compté moins de 650 francs pour les annonces)
Chaque annonce répétée Moitié prix

Les annonces devront parvenir au plus tard le samedi précédent la date de parution du « J. O. »

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1959 ACTES DU GOUVERNEMENT

PREMIER MINISTRE

- | | |
|--|-----|
| 10 octobre..96 PM. FP. — Arrêté portant révocation des fonctionnaires et agents de l'Administration. | 911 |
| 10 octobre..97 PM. FP. — Arrêté portant exclusion temporaire des fonctionnaires et agents de l'Administration. | 913 |

ACTES DU GOUVERNEMENT

PREMIER MINISTRE

96 PM. FP. du 10 octobre 1959. — ARRÊTÉ portant révocation des fonctionnaires et agents de l'Administration.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 59-186 du 8 octobre 1959 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures de réquisitions ;

Vu le décret n° 59-187 du 8 octobre 1959 portant réquisition des fonctionnaires et agents des administrations, services et établissements publics et des collectivités territoriales de l'Etat pour les journées des 8, 9 et 10 octobre 1959 ;

Vu l'absence des intéressés ;

Sur proposition des ministres et secrétaires d'Etat intéressés,

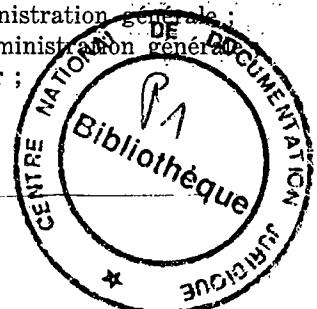
ARRÊTÉ :

Article premier. — Les fonctionnaires et agents dont les noms suivent, absents irrégulièrement du service, sont révoqués de leurs fonctions.

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
Attokpa Kouassi Edmond.

Ministère des Travaux publics, des Transports,
des Postes et Télécommunications

Tanoh Marc, commis d'Administration générale ;
Taono Robert, commis ;
Coffié Joseph, employé de bureau ;
Ayokpa Dédé, ouvrier wagonnage ;
Touré, aide météo du cadre local ;
Diouf Diogayé, aide météo radio opérateur cadre local ;
Yapo Albert, aide météo radio cadre local ;
Mory Coulibaly, planton cadre local ;
Boni Pierre Hilarion, commis cadre local ;
Koudouho Joseph, planton journalier ;
Soumahoro Vassiriki, dactylo journalier ;
Koutouan Paulain, commis cadre local ;
Gnazalé Laurent, tireur de plan ;
Ogou Marc, dessinateur cadre local ;
Béou Kouadio, dessinateur cadre local ;
Séri Abiali, comptable ;
Kouadio Fossou, chauffeur cadre local ;
Anassé Kouassi Denis, commis cadre local ;
Daba Coulibaly, dactylo ;
Amon Aké Pascal, aide dessinateur cadre local ;
Séry Bouabré, dactylo ;
Cacou Jean, chaîneur journalier ;
Diarra Yvette, dactylo journalière ;
Gnalli Alphonse, manœuvre ;
Jean Robert, manœuvre ;
Théa François, manœuvre ;
Ibrahima Traoré ;
Lisselone Georges, manœuvre ;
Bangoret Gérard, commis d'Administration générale ;
Touvari N'Guessan, commis d'Administration générale ;
Tihari Kambou, planton journalier ;



Iritié Gaston, chauffeur journalier ;
 Yapi André, planton journalier ;
 Taho Pierre, planton journalier ;
 Tabhé Joseph, maçon journalier ;
 Tapé Lignon, chauffeur journalier ;
 Bigot Joseph, chef manœuvre journalier ;
 Ayekpa Pascal, mécanicien décisionnaire ;
 Sidiki Tiama, vidangeur journalier ;
 Thia Victor, manœuvre journalier ;
 Alabé Wiho ;
 Kouadio Kouadio, manœuvre journalier ;
 Bakélé Bassolé, manœuvre journalier ;
 Bley Kouamé, manœuvre journalier ;
 Assamoi Joseph, maçon journalier ;
 Issamo Mariko, manœuvre journalier ;
 Boukassi Tongo, manœuvre journalier ;
 Zakaria Karia, aide maçon journalier ;
 Va Bi, manœuvre journalier ;
 Gindelma, manœuvre journalier ;
 Zoba Déhié, manœuvre journalier ;
 Bika Bouba, manœuvre journalier ;
 Zéré Yoriroyé, manœuvre journalier ;
 Bouda Ambroise, manœuvre journalier ;
 Mouki Soumahoro, manœuvre journalier ;
 Tagoulé Emile, menuisier aide journalier ;
 Mongo Kouadio, peintre journalier ;
 Bamba Zougo, peintre journalier ;
 Ibrahima Diakité, peintre journalier ;
 Toha Anatole, chauffeur journalier ;
 Yesso Jean-Baptiste, commis stagiaire A.G. ;
 Kablan Kroa Jacob, dactylo journalier ;
 Abodo Christophe, magasinier journalier ;
 Essié Albert, mécanicien journalier ;
 Ougagné Prosper, soudeur journalier ;
 Konima Dembélé, soudeur journalier ;
 Kouassi Dié, mécanicien journalier ;
 Koudio Kouadio, mécanicien journalier ;
 Kessié Léonard, mécanicien auxiliaire ;
 Koné Fangassi, mécanicien journalier ;
 Zié Aimé, mécanicien journalier ;
 Agnissan Assi, mécanicien journalier ;
 Ouattara Yaya, mécanicien journalier ;
 Akpa Louis, mécanicien journalier ;
 Kouassi Kouadio, mécanicien journalier ;
 Irié Bi Lago, conducteur rouleau auxiliaire ;
 N'Dri Germain, conducteur journalier ;
 Héoussou Etienne, conducteur journalier ;
 Kablan Afanti Samuel, dactylo journalier ;
 Gnagne Gnéssoua Albert,
 Assy Emile ;
 Gbouagnon Zobo Emile ;
 Gomez Valois Félix ;
 Konaté Sidi ;
 Nembey Jean ;
 Béah Jacques ;
 Etien François ;
 Zahui Robert ;
 Almány Ouattara ;
 Babo Marcel ;

Beugré Gnéba ;
 Khol Satidet ;
 Kouamé Assy Paul ;
 Tanoh Say ;
 Maud Moh J.M. ;
 Aka Kouassi Samuel ;
 M'Bayé Jean ;
 Koffi Kouakou ;
 Amah Jean ;
 Aboubacar Ayé ;
 N'Doli Joseph ;
 Anoh Joseph ;
 Bilé Marcel ;
 Agnéro Fidel ;
 Nadaud Yves ;
 Kley Iroplo.

Ministère de la Santé publique

Ma Bamba, infirmier ;
 Bazoh Gaston, infirmier ;
 Guigui Albert, infirmier ;
 Apa Touré Paul, infirmier ;
 Koné Issa, infirmier ;
 Ehé Abla, infirmier ;
 Sika Bruno, infirmier ;
 Yobouet Bertin, infirmier ;
 Coulibaly Mamadou, infirmier ;
 Tapé Hubert, infirmier ;
 Kokou Jules, chauffeur ;
 Boni Amani François ;
 Yéri David ;
 Lago Gauzé, infirmier ;
 Bla Gaston ;
 Bamouni Etienne ;
 Bason Angèle ;
 Datt Martin ;
 Hervé Alphonse ;
 Yao Kouassi ;
 Bohoussou Jean ;
 Topé, planton ;
 Ibrahima Kaboré ;
 Ardiouma Traoré ;
 Cougouo Pierre ;
 Blé Léon ;
 Kouakou Vincent ;
 Yapo Jacques, commis ;
 Bayi Robert ;
 Tra Bi Irié Michel.

Ministère de l'Agriculture et de la Coopération

N'Go Blaise, contrôleur ;
 Barnabé Niam Guiet, dactylographe auxiliaire ;
 Kouamé Bezzrémi, menuisier auxiliaire ;
 Yé, manœuvre ;
 Soumanyla Quédraogo, manœuvre ;
 Yao N'Guessan, aide menuisier ;
 N'Dassian Coulibaly, dactylo journalier ;

Tanoh Victor, menuisier ;
 Coffié N'Dri, aide menuisier ;
 Hélo Coffié, dactylo ;
 Angama Kouamé, chauffeur ;
 Attié Bléhouet, contrôleur adjoint des Eaux et Forêts ;
 Assamoi Aké Pierre, infirmier ;
 Séguy Amessan, commis au service des Pêches ;
 Ba Mody ;
 Koné Seydou ;
 Koumi Alloh ;
 Don Kimou Célestin ;
 Kouadio Kouassi ;
 Gueye Kouassi François ;
 Adjo Atsé Pierre ;
 Yapo N'Cho.

*Ministère des Finances, des Affaires économiques
et du Plan*

Berger
 Niamien François ;
 Abdoulaye Touré ;
 Sidiki Bayoro, chauffeur ;
 Bogui Joseph, chauffeur ;
 Dago Augustin, commis journalier ;
 Kouassi Boady Eugène, commis adjoint ;
 Zouébeth Daniel ;
 Kakou Atron, commis ordinaire d'A.G. ;
 Danho Gabriel, commis ordinaire d'A.G. ;
 Ebahintchié Bouali, commis ordinaire d'A.G. ;
 Kablan Valentin, commis ordinaire d'A.G. ;
 Coffié Clotaire, commis ordinaire d'A.G. ;
 Coffié Suzanne, commis ordinaire d'A.G. ;
 Pé Tuo, mécanographe ;
 Assamoi Amouyé Samuel, mécanographe ;
 Dei Joseph, mécanographe ;
 Fofana Lassana, chauffeur ;
 Niamkey Eugène, commis d'A.G. ;
 Bouo Robert, dactylographe stagiaire ;
 Kacou Léon ;
 Sobo Avoako ;
 Ahouré Kplé Célestin ;
 Kanga Ehui Jean-Baptiste ;
 Basi Aka ;
 Adjé Daniel ;
 Ouattara Mamadou.

Ministère de l'Education

Koffi Ahou Claudine, secrétaire ;
 Grahou Georges ;
 Gnawa Félix ;
 Koné Kodiara, instituteur adjoint ;
 Kouao Okouma, comptable ;
 Moulard Eboua, comptable ;
 Yotro Bombo.

Ministère de la Justice

N'Dri Houphouet ;
 N'Da Koffi Pierre ;
 Amensah Georges ;
 Aka Pierre ;
 Abbé Michel ;
 N'Guessan Zoukou Maurice ;
 Anaki Koffi Victor ;
 Léontine Kacdjia ;
 Oboué Philippe ;
 Noumouri Coulibaly ;
 Kouao Dé Blaise ;
 Méledjé Jean-Baptiste ;
 Abou Koné.

Ministère de l'Intérieur

Taplé Grégoire Maurice, commis adjoint ;
 Anoma Ambroise, commis auxiliaire ;
 Ahui Dagri, chauffeur ;
 Kouamé Kra, chauffeur ;
 Alla Etien Louis, commis ;
 Aho Louis (intendance militaire) ;
 Béhibro (Mairie) ;
 Lobognon Bernadette.

Art. 2. — Le ministre des Finances, le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la Fonction publique, les ministres et secrétaires d'Etat intéressés, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 10 octobre 1959.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

97 PM. FP. du 10 octobre 1959. — ARRÊTÉ portant exclusion temporaire de fonctionnaires et agents de l'Administration.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 59-186 du 8 octobre 1959 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures de réquisitions ;

Vu le décret n° 59-187 du 8 octobre 1959 portant réquisition des fonctionnaires et agents des administrations, services et établissements publics et des collectivités territoriales de l'Etat pour les journées des 8, 9 et 10 octobre 1959 ;

Vu l'absence des intéressés ;

Sur proposition des ministres et secrétaires d'Etat intéressés,

ARRÊTÉ :

Article premier. — Les fonctionnaires et les agents dont les noms suivent sont exclus pour un mois de leurs fonctions.

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
 Adingra N'Douba, commis ordinaire 2^e échelon d'A.G.

Ministère de la Fonction publique

Mamourou Traoré, commis d'A.G. ordinaire 1^{er} échelon ;
 Gnangni Benoît, commis adjoint 4^e échelon ;
 Yai Victor, commis S.A.F.C. 2^e classe 2^e échelon ;
 Bella Yao Emmanuel, commis d'A.G. principal 3^e échelon ;
 Akpa Victor, commis d'A.G. principal 2^e échelon.

*Ministère des Travaux publics, des Transports,
des Postes et Télécommunications*

Kanga Ganané, planton cadre local ;
 Yénoka Koné, planton cadre local ;
 Dabley Tabley Basile, commis journalier ;
 Diarra Samba, commis journalier ;
 Djako Ahondjo Eugène, dactylographe décisionnaire ;
 Yohou Koffi, chauffeur ;
 Diringbin Arthur, commis décisionnaire ;
 Kandjaro André, dactylographe auxiliaire ;
 Amonki Beugré Fidèle, dactylographe décisionnaire ;
 Kouassi N'Goran, dactylographe décisionnaire ;
 Godogo Robert, commis cadre local ;
 Zadi Yves, commis décisionnaire ;
 Kouassi M'Bra, commis dactylographe ;
 Assoh Jacob, commis cadre local ;
 Adou Yed Martin, commis cadre local ;
 Kantarrran Thomas, décisionnaire ;
 Téa François, tireur plan décisionnaire ;
 Hintey Dominique, dactylo ;
 Dioula Antoine, commis journalier ;
 Loba Victor, dactylo journalier ;
 Kolia Antonin, commis journalier ;
 Konan N'Guessan, tireur plan journalier ;
 Moïse Kouéban, commis décisionnaire ;
 Guédé Kéké Alphonse, chauffeur cadre local ;
 Ahana Jean-Baptiste, employé de bureau ;
 Dakaud Théophile, journalier ;
 Koni Koyé Laurent, journalier ;
 Diédou Valentin, journalier ;
 Kodjo Kouawo, cadre local ;
 Djoro Paul, auxiliaire ;
 Tiékoura Diarra, auxiliaire ;
 Zou Pierre, journalier ;
 Wanin Kruzo Nestor, journalier ;
 Ayé Détré Jacques, journalier ;
 Addy René, journalier ;
 Dramane Diarra, journalier ;
 Sissoko Mohamadou, cadre local stagiaire ;
 Gnagbé Emile, journalier ;
 Konan Antoine, journalier ;
 Irié Joseph, journalier ;
 Mamadou Traoré, journalier ;
 Agoussi Atin, journalier ;
 Attron Akégnan, cadre local ;
 Beugré Kouzan Paul, cadre local ;
 Tra Bi Kalou, journalier ;
 Kouassi Konan, journalier ;

Boua Nadaud Désiré, journalier ;
 Sény Dieng, journalier ;
 Alla Koffi ;
 Akessé Antoine ;
 Djé Bouané, électricien journalier ;
 Toparé Sangaré, vidangeur ;
 Lobouet Marcel, menuisier ;
 Séré Emile, menuisier ;
 Kouadio Yao, vidangeur ;
 Sadjan Georges ;
 Gnaly Jacques ;
 Koffi Paul ;
 Mobio Emile, auxiliaire ;
 Galé Albert, auxiliaire ;
 Togouélé Jean, commis expéd. ;
 Tiémoko Koné, maçon auxiliaire ;
 Koffi Marc, maçon auxiliaire ;
 Balliet Jean-Baptiste, entretien ;
 Ahyté Emmanuel, comptabilité ;
 Dick Assamoi, outillage ;
 Guédé Marcel, outillage ;
 Niagne Pierre, outillage.

*Ministère des Finances, des Affaires économiques
et du Plan*

Yobouet Frédéric, chef de bureau ;
 Adama Ouattara, commis d'Administration générale ;
 Aka Ehui Laurent, auxiliaire ;
 Edongo Georges, auxiliaire ;
 Sénon Touré, 4^e catégorie C.C. ;
 Afféry Samuel, auxiliaire ;
 Kouassi Lucien, auxiliaire ;
 Abbé Philippe, 4^e catégorie C.C. ;
 Kouamé Kan, 4^e catégorie C.C. ;
 Sila Ousmane, commis d'Administration générale ;
 Lasmél Michel, 6^e catégorie C.C. ;
 Angouman Koffi, commis d'Administration générale ;
 Niaoré Alphonse, 2^e catégorie C.C. ;
 Konah Jacques, commis ordinaire ;
 Konakou, journalier ;
 Adioko, journalier ;
 Aboua Coffié Rémy, journalier ;
 Miésan Joseph, auxiliaire ;
 Gonné Bako, commis S.A.F.C. ;
 Acquah Augustin, contractuel ;
 Koffi Kouassi Félix, commis adjoint d'A.G. ;
 Kouamé Kouassi Germain, commis décisionnaire ;
 Bazié Ambroise, commis décisionnaire ;
 Dano Sadjoro Emile, commis A.G. ;
 Goué Salia Pascal, commis adjoint A.G. ;
 Kouadio Frognon, commis décisionnaire ;
 Koré Martin, commis décisionnaire ;
 Echéché Aka, commis décisionnaire ;
 Adjé Alexis, commis adjoint A.G. ;
 N'Guessan Edouard, commis décisionnaire ;
 Kouadio N'Dri, commis adjoint A.G. ;
 Guédé Emmanuel, commis décisionnaire ;

Bogui Pascal, commis A.G. ;
 Prégnon Marcel, commis adjoint A.G. ;
 Uoa Akoun Alexandre, commis décisionnaire ;
 Kadio Biley, commis décisionnaire ;
 N'Guessan Benoît, commis décisionnaire ;
 Koua Tano Edouard, commis décisionnaire ;
 Koffi Konan Bernard, détaché du Ministère Agriculture ;
 Dougouné Bi Séry René, commis adjoint A.G. ;
 Aboussou Marius, commis décisionnaire ;
 N'Goan Kadio Jean-Baptiste, commis S.A.F.C. ;
 Nébavi Paul, commis A.G. ;
 N'Dri Kobénan, commis adjoint A.G. ;
 Koblan Amissah Eugène, commis stagiaire A.G. ;
 Donampo Joseph, commis principal ;
 G'Beulé Gabriel, commis adjoint ;
 Combo Michel, codifieur auxiliaire ;
 Thaud Alexandre, mécanographe.

Ministère de l'Enseignement technique

Eliaka Désiré, secrétaire d'Administration ;
 Coffié Bernard, commis d'Administration générale ;
 N'Go François, commis d'Administration générale.

Secrétariat d'Etat aux Finances

Gnamien Yao Léopold, commis S.A.F.C. ;
 Dacouri Niandou Benoît, planton cadre local ;
 Diodan Darius, commis ordinaire 2^e échelon.

Ministère de l'Intérieur

Amara Comara, chef de bureau ;
 N'Guessan Niali Henri, commis principal 3^e échelon ;
 Dibi Yao, planton ordinaire 3^e échelon ;
 Lobotchi Catherine, commis adjoint stagiaire ;
 Alexandre Aby Na, commis auxiliaire ;
 Beugré Gbalé Bernard, journalier ;
 Nicolas Augbny Yoboué, chauffeur ordinaire 3^e échelon ;
 N'Dri Tiémélé Jérôme, commis ordinaire 1^{er} échelon ;
 Séra Adama, secrétaire d'Administration.

Ministère du Travail

Kalifa Coulibaly ;
 Abolon Eugène ;
 Thomas Ménéki ;
 Coton Bodjo Alexandre ;
 Mme Amichia ;
 Mlle Lébé Thérèse ;
 Aké Aoua André ;
 Ahizaya Claude.

Ministère de la Justice

Godo Zoliba Guillaume ;
 Tonian Ebé Henri.

Ministère de l'Agriculture

Daly Jean, chauffeur ;
 Tano Hubert, brigadier ;
 Konan Comoué François, commis d'A.G. ;
 Yapo, dactylo journalier ;
 Imboa Damien, contrôleur des Eaux et Forêts ;
 Tapié M'Daba Pierre, commis expéditionnaire ;
 Kouassi Yao Valentin, dactylo journalier ;
 Mamadou Fofana, dactylo journalier ;
 Dou Kinan Célestin, dactylo ;
 Ahassa Jacques, dactylo cadre local ;
 Mathié Diabaté, chauffeur ;
 N'Da Clément, garde ;
 N'Guessan, garde ;
 Adjé Asté Pierre, dactylo journalier ;
 Adika Charles, brigadier des Eaux et Forêts ;
 Gueye Kouassi François, manœuvre ;
 Kouadio Kouassi, manœuvre ;
 Koutouan Gérard, aide conducteur agriculture ;
 Jean dit d'Afond, moniteur d'agriculture ;
 Toubaté Thierry, moniteur d'agriculture ;
 Yao N'Guessan, planton ;
 Sanogo Souleymane, commis d'A.G. ;
 Dampey Andah Antoine, dactylo journalier ;
 Essemel Méledjé Lucien, dactylo journalier ;
 Ahamza Kouassi Thomas, dactylo journalier ;
 Kouahan Amani, chauffeur ;
 Helloh Georges, assistant ;
 Guassou Bertin, infirmier ;
 Assi Nambo, infirmier ;
 Boumdy Bah, infirmier ;
 Touré Bakaramoko, infirmier ;
 Amédéia Soné Ernest, infirmier ;
 Tahi Valentin, infirmier ;
 Téoua Lambert, dactylo journalier ;
 Kouadio Kakou, mécanicien journalier ;
 Séri Nestor, aide laboratoire ;
 Yaya Coulibaly, aide comptable ;
 Sangiha Anédraogo, manœuvre ;
 Tanga Kauri, manœuvre ;
 Camara Mamadou, dessinateur cadre T.P. ;
 Koffi Konan Bernard, commis d'A.G. ;
 Goua Paul, planton cadre local ;
 Beket Benoît, décisionnaire ;
 Gobi Célestin, décisionnaire ;
 Moussa Coulibaly, décisionnaire ;
 Kouadio N'Guessan, service Conditionnement ;
 N'Guessan Maurice, service Conditionnement ;
 Anakoua Kouadio, service Conditionnement ;
 Yao Kouadio, service Conditionnement ;
 Aké Ako Jean-Baptiste, décisionnaire ;
 Aman Adiaba Joseph, décisionnaire ;
 Bonzan Mien Benjamin, décisionnaire.

Ministère de la Santé publique

Sériki Dombia, infirmier ;
 Martin, infirmier ;
 Lucette Gervais, infirmière ;
 Mme Abby Bruno, infirmière ;
 Yao Koffi, infirmier ;
 Daouda Koné, infirmier ;
 Kouko Sébastien, infirmier ;
 Gazan Bomisso, infirmier ;
 Alou, infirmier ;
 Elise Touré, infirmière ;
 Glé Oulaye, infirmier ;
 Ouattara Nadien, infirmier ;
 Kouamé Konan Noël, infirmier ;
 Gogognon Kouadio Francis, infirmier ;
 Mamadou Koné, infirmier ;
 Dabila Ouattara, infirmier ;
 Pascal, infirmier ;
 Méledjé Gérard, infirmier ;
 Justine Akobé, infirmière ;
 Séné, commis ;
 Emolo Paul, commis ;
 Vouhi Célestin, commis ;
 Kouakou Marcellin, commis auxiliaire ;
 Kouamé Lazare, commis cadre local ;
 Faon Bamara, infirmier spécialiste ;
 N'Dri, ouvrier de menuiserie ;
 Assu Kouassi, ouvrier de menuiserie ;
 Akré Jean, ouvrier de menuiserie ;
 Simon, ouvrier de menuiserie ;
 Lessoy, cadre commun supérieur ;
 N'Guessan Ouentchi, infirmier stagiaire ;
 Gauzé Roger, infirmier stagiaire ;
 Douaty Luambé André, auxiliaire ;
 Benson Essan, auxiliaire ;
 Dié Bi Gooré, planton ;
 Kouassi Ello, chauffeur ;
 Kouadio Koffi Philippe, infirmier ;
 Gbosso Agoussi, laborantin ;
 Ekra Paul, mécanicien ;
 Kalou Benoît, menuisier ;
 Otto Dablé, commis d'A.G. ;
 Yéboué Offoué, commis d'A.G. ;
 Sioka Gaudens, commis d'A.G. ;
 Camara, auxiliaire ;
 Koffi Antoine, auxiliaire ;
 Koffi Kouamé, auxiliaire ;
 Koffi Joachim, auxiliaire ;
 Gbadji Octave, auxiliaire ;
 Dotan Kambou, auxiliaire ;
 Payadé, auxiliaire ;
 Doué Gaston, auxiliaire ;
 Lella Koffi, auxiliaire ;
 Bamara Jacques, auxiliaire ;
 Mme Zadi Paul, infirmière ;
 Mme Agoussi Affoué, infirmière ;
 Pohi Christian, infirmier ;
 Siami Soumahoro, infirmier ;

N'Guessan Jean-Baptiste, chauffeur ;
 Bah Félix, chauffeur ;
 Gombila Ouédraogo, auxiliaire ;
 Soli Kam, auxiliaire ;
 Ali Séouné, auxiliaire ;
 Botobié Jeanne, auxiliaire ;
 Youla, journalier permanent ;
 Sié Palm, journalier permanent ;
 Dié Bernard, journalier permanent ;
 Gnédé Augustin, journalier permanent ;
 Akroman Victor, journalier permanent ;
 Massy Suzanne, journalier permanent ;
 Acka Jeanne, journalier permanent ;
 Kpibé Paul, journalier permanent ;
 Séléri Chip, journalier permanent ;
 Toqué Kam, journalier permanent ;
 Diem Dabiré, journalier permanent ;
 Céproté Kambou, journalier permanent ;
 David Traoré, journalier permanent ;
 Yolo Fofana, journalier permanent ;
 Zaba Pierre, journalier permanent ;
 Blah Gaston, journalier permanent ;
 Nobilé Kaboré, journalier permanent ;
 Salifou Lingané, journalier permanent ;
 Kouassi Robert, chauffeur ;
 Amodo Logo David, dactylo ;
 Dokalama Traoré, infirmier spécialiste ;
 Hinko Shomo, infirmier spécialiste ;
 Bahou Robert, infirmier aide-spécialiste ;
 Fonari Koéli, infirmier aide-spécialiste ;
 Gnana Coulibaly, infirmier stagiaire ;
 Gneye Séri, infirmier stagiaire ;
 Langui Yao Michel, infirmier stagiaire ;
 N'Guessan Koffi, infirmier stagiaire ;
 Sina Traoré, infirmier stagiaire ;
 Souatié Diomandé, infirmier stagiaire ;
 Baba Ouattara, agent d'hygiène ;
 Mobio Denis, commis ;
 Baba Jean-Baptiste, commis ;
 Mamadou Sylla, chauffeur ;
 Essié Comoé, chauffeur ;
 Okou Yao, chauffeur ;
 Bagaon Eloi, infirmier stagiaire ;
 Klo Ferdinand, infirmier stagiaire ;
 Kané Massamba, infirmier stagiaire ;
 Bamba Daouda, infirmier stagiaire ;
 N'Golo Coulibaly, infirmier principal ;
 Paménah Jacques, infirmier principal ;
 Tchié Oué Tchié Germain, infirmier adjoint ;
 Goin Bi Donan, infirmier ;
 Kroma Tiékimbé, infirmier ;
 Akafou Agnimel Ernest, infirmier ;
 Ohou Benoît, infirmier ;
 Koffi N'Guessan, infirmier ;
 Sogui Ganou, infirmier ;
 Ama Doffou Augustin, infirmier ;
 Ameyou Kouyabi, infirmier ;
 Méri David, infirmier.

Article 2. — Les fonctionnaires et agents dont les noms suivent sont exclus pour quinze jours de leurs fonctions :
Mme N'Go Blaise ;
MM. Niava Imboua ;
Coffié Kangah Eugène ;
Kouadio Henriette.

Art. 3. — Le ministre des Finances, le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la Fonction publi-

que, les ministres et secrétaires d'Etat intéressés, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 10 octobre 1959.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

ABIDJAN. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT. — Dépôt légal n° 1591